



Délibération n° DEL_2025_114

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 2 OCTOBRE 2025)**

Date de convocation : 11 septembre 2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31
Nombre de pouvoirs : 6

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 02 octobre 2025 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUÉ Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LÉGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

M. CACHELOU Yoann, M. GABASTON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. AUSSANT Claude

OBJET : ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL

RAPPORTEUR : M. CASAUBON Jean-Paul, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial dans sa séance du 30 septembre 2025,

Dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, il est proposé de renouveler l'acquisition de six abonnements auprès de clubs sportifs professionnels locaux évoluant en élite pour la saison sportive 2025/2026.

Pour rappel, l'objectif poursuivi par cette action étant, d'une part, d'améliorer l'environnement de travail et favoriser l'accès aux loisirs des agents, et, d'autre part, de renforcer la cohésion d'équipe au sein des services de la communauté de communes. La participation à ces manifestations sportives, en tant qu'activité de loisirs fédératrice, ayant vocation à favoriser la communication et les liens interpersonnels entre les agents des différents services de la communauté de communes.

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel en renouvelant l'acquisition de six abonnements auprès de clubs sportifs professionnels locaux évoluant en élite ;

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

30 voix pour

1 voix contre

Jean-Louis BARBAN

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON